

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1595

30 juillet 2007

SOMMAIRE

All & All International S.A.	76517	Kepofumo Beheer B.V.	76531
Allianz Finance II Luxembourg S.A.	76551	KLC Holdings XIII S.A.	76541
Alternative Strategy	76559	Luxopart Holding SA	76560
Antarctic B.V.	76524	Mandalay Investments S.A.	76540
Antiquarium Holding S.A.	76516	Matrix EPH 2 S.à r.l.	76531
Baou S.A.	76514	Matrix EPH Delta S.à r.l.	76517
BBN Pharma S.à r.l.	76527	Millenium Diamond Services Investments S.A.	76521
BSG Energy (Luxembourg) S.à r.l.	76531	Mongolia S.A.	76515
Cabo Verde S.A.	76530	Networkscreen Technology S.A.	76532
Chimona S.A.	76516	New Decors S.à r.l.	76524
CHURCHILL.HUI International S.A.	76526	New Decors S.à r.l.	76523
Creditgest S.A.	76532	odem holding ag	76524
Dito S.à r.l.	76522	Paradigm Finance S.A.	76528
DSF Lux International S.à r.l.	76523	Pastas s.à r.l.	76517
Espirito Santo Financial Group S.A.	76559	PMC Europe and Partners	76529
Europarc Dreilinden A2 S.A.	76521	Pola S.A.	76538
Europarc Dreilinden F1 S.A.	76521	Proban Holding S.A.	76527
Europarc Dreilinden J7 S.A.	76558	Publicash	76520
Europarc Holding S.A.	76558	Publifund	76532
Europarc Kerpen A1 S.A.	76558	Rapier Holding S.A.	76528
Europarc Kerpen A2 S.A.	76560	RES Concept S.à r.l.	76518
Europrius Asset Management	76523	Réseaux Info Plus S.à r.l.	76526
Ferrandière S.A.	76514	RXP Service S.A.	76530
Financière Luxembourgeoise de Participa- tion et Cie	76560	Sabic Luxembourg S.à r.l.	76526
Fondor	76527	Saint Thomas S.A.	76522
Ieka Beheer B.V.	76529	Samaro Holdings S.A.	76528
Ieka Holding S.à r.l.	76530	Société Européenne d'Expertises Techni- ques	76538
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	76538	Sport Investments S.C.A., Sicar	76533
ISPsystem HOLDING S.A.	76520	Sydney & London Lux	76515
Javelin 8 S.à r.l.	76557	Triangle Digital INX Europe S.A.	76559
Katana Investments S.A.	76522	UNI-AREAL Holding AG	76524
Kawai Participations S.à r.l.	76518	Yorkdale Holdings S.A.	76529
Kenton	76533		

**Ferrandière S.A., Société Anonyme,
(anc. Baou S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 39.895.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAOU S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié, en date du 26 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 4 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu sous seing privé (conversion du capital en euros) en date du 24 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 29 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc Koltes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société en FERRANDIERE S.A.
- Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en FERRANDIERE S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FERRANDIERE S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, J.-M. Koltes, D. Sabbatucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10065. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007074308/220/54.

(070080961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Sydney & London Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.163.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 22 mai 2007

Le siège social de la société SYDNEY & LONDON LUX est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Shareholder's resolutions dated May 22nd, 2007

The registered office of the company SYDNEY & LONDON LUX be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg with immediate effect.

Certified true copy

Pour SYDNEY & LONDON LUX

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072110/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Mongolia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 104.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sarl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Référence de publication: 2007074160/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Antiquarium Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.525.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 19 mai 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Corinne Bitterlich, employée privée, née le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 18 octobre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 19 mai 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 28 mars 2007.

Pour ANTIQUARIUM HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072142/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Chimona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.577.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2006

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marco Gostoli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 12 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 / 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007073875/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

All & All International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.791.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} juin 2007 à 11.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Marc Leonard de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
ALL & ALL INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007072161/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pastas s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5686 Alzingen, 516, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 25.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PASTAS SARL
Signature

Référence de publication: 2007072188/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05532. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Matrix EPH Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.423.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 19 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
 - Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;
 - de nommer:
 - Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait analytique conforme
J. de Patoul
Gérant

Référence de publication: 2007073085/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Kawai Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.921.300,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAWAI PARTICIPATIONS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007072464/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06675. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

RES Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 128.960.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Raymond Martini, employé privé, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons,
ci-après dénommé «l'associé».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de
RES CONCEPT S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également
prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'exporte de marchandises meubles.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se ratta-
chant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant
l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-
cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Raymond Martini, employé privé, de-
meurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en
espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition
de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de
préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept (31 décembre 2007).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Martini, employé privé, né à Dudelange, le 17 janvier 1960, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons, prénommé, en tant que gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute,

Signé: R. Martini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2007, Relation: EAC/2007/6871. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007074289/272/94.

(070080509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

ISPsystem HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.979.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 21 mai 2007 que:

1. Est réélue Administratrice jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 Madame Lydia Gkurani, demeurant à Anatolikos Olympos Pierieyz 4936/2, 319449 Platamon, Grèce;

2. Est réélu Administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 Monsieur Francis N. Hoogewerf, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg;

3. Est réélu Administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

4. Est réélu Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant à 78A, rue A. Asselbergs, Bruxelles, Belgique.

La société se trouve valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007072739/634/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Publicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.213.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2007 a décidé de ratifier la cooptation à la fonction d'administrateur de Monsieur Jeffrey Nadal en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire en date du 30 juin 2006.

L'Assemblée a ensuite renouvelé les mandats de:

Mme Maryse Wilmet, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

M. Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG représenté par J-Y Maldague et H. Lasat, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Jean-Yves Maldague, Président du Comité de Direction et Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Vincent Hamelink, Global Head of Income Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour PUBLICASH
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007073909/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC DREILINDEN A2 S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072990/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06236. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Europarc Dreilinden F1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC DREILINDEN F1 S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073001/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06243. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Millenium Diamond Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 66.566.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue de façon extraordinaire en date du 15 janvier 2007, les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenu de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

Meir Boukris demeurant au 3 Kwikstaartlaan, B-2610 Wilrijk, Belgique;
Dani Sheldon Shein demeurant au 18 Brampton Gove, Hendon, London NW4 4AG Royaume Uni;
Richard Alexander Hambro demeurant au 4 Egerton Place London SW3 2EF Royaume Uni;

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073871/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Katana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.677.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073023/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Dito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073027/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Saint Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.171.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 9 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe Fiorucci en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance à la date de ce jour et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur, Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un an), la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007073918/43/37.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Alphonse Lentz reçu en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 216 du 20 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007073031/320/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

New Decors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 37.573.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073039/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04540. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Europrius Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.683.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2007

En date du 15 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Francis Candylaftis, Monsieur Andrea Cecchini et Monsieur Jean-Yves Glain en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007073033/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Antarctic B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.548.

La société a été constituée en Pays-Bas suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} septembre 2000, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 966 du 17 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007073034/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01275. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

New Decors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 37.573.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073048/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04536. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**UNI-AREAL Holding AG, Société Anonyme,
(anc. odem holding ag).**

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.418.

Im Jahre zwei tausend sieben, den vier und zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ODEM HOLDING AG, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 93.418, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 648 vom 14. Juni 2003,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 243 vom 1. März 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hermann Theodor Stute, Systemanalytiker, wohnhaft in Ralingen-Wintersdorf, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Hanns Peter Seidel, Buchprüfer, wohnhaft in Moersdorf.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in UNI-AREAL HOLDING AG und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.
2. Statutarische Ernennungen.
3. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die drei hundert zehn (310) Aktien wie folgt aufgeteilt sind:

- Frau Dr. Andrea Seidel, Diplom-Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. April 1978, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Dehenstrasse 2, 155 Aktien, machend ein Aktienzertifikat zu je 155 Aktien;
- die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, 155 Aktien, machend ein Aktienzertifikat zu je 155 Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in UNI-AREAL HOLDING AG abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Unter der Bezeichnung UNI-AREAL HOLDING AG besteht luxemburgische Aktiengesellschaft.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Florian Timo Donner, Benjamin Donner, Herrn Hermann Stute und die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG als Verwaltungsratsmitglieder sowie Herrn Bernd Donner als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender abzurufen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf drei fest und wählt einen neuen Verwaltungsrat, welcher sich fortan wie folgt zusammensetzt:

- a) Herr Hermann Theodor Stute, Systemanalytiker, geboren in Bocholt, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Dezember 1939, wohnhaft in D-54310 Ralingen - Wintersdorf, Auf der Fromgasse 3;
- b) Frau Dr. Andrea Seidel, Diplom-Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. April 1978, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Dehenstrasse 2;
- c) Die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92.859.

Die Mandate der somit ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013.

Verwaltungsratssitzung

Der beschlussfähige Verwaltungsrat ernennt Frau Dr. Andrea Seidel, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.T. Stute, C. Dostert, H. P. Seidel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007, Relation GRE/2007/2447. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007073845/231/77.

(070080095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

CHURCHILL.HUI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 76.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073049/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04543. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Réseaux Info Plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 109.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073051/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02564. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Sabic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.484.625,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mai 2007

1. L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Abdullah Bazid, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1955 à Riyadh (Arabie Saoudite) demeurant à NL-6221 Maastricht, 10F Bellefroidlun et;

- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

2. L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG SA., avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'Activité Syrdall, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 47.771 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073892/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Fondor, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 7.932.

—
Rectificatif de l'extrait déposé le 30 mai 2007 sous la référence L070066797.05 relatif à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 25 avril 2007

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FONDOR, Sicav, qui s'est tenue en date du 25 avril 2007 que:

- l'adresse professionnelle de Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073071/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Proban Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.125.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société PROBAN HOLDING S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073075/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

BBN Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.474.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 mai 2007

1. Madame Susan Hoyle a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Madame Ute Brigitte Fleishman, née le 20 mai 1961 à Berlin (Allemagne), demeurant à CA 93065 Simi Valley, 2525, Callahan Avenue (USA), a été nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BBN PHARMA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073864/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Rapier Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société RAPIER HOLDING S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073076/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Samaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société SAMARO HOLDINGS S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073077/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Paradigm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.208.

—
Veuillez noter le changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Frankie Wong Yuet Leung, demeurant à Hong Kong, 55 Garden Road, 36/F Estoril Court, Fiat F, Block 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073346/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Yorkdale Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.874.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société YORKDALE HOLDINGS S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073079/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Ieka Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.459.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 29 mai 2007

Le 29 mai 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg le 29 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073081/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 25 mai 2007

1. Madame Susan Hoyle a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Madame Ute Brigitte Fleishman, née le 20 mai 1961 à Berlin (Allemagne), demeurant à CA 93065 Simi Valley, 2525, Callahan Avenue (USA), a été nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PMC EUROPE AND PARTNERS*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007073865/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Cabo Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 88.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007073082/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02567. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 98.020.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 29 mai 2007

Le 29 mai 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg le 29 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007073083/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.901.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1^{er} juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour RXP SERVICE S.A.

S. Sar / G. Birchen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007073881/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Kepofumo Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.458.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 29 mai 2007

Le 29 mai 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg le 29 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073084/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.530.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 19 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

- Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

- Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007073087/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

BSG Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.844.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 9 mai 2007 que la société BSG ENERGY LTD a cédé à la société KENSDALE GLOBAL ASSETS LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams

Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, les 500 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société BSG ENERGY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007073356/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Creditgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 107.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073089/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02570. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Networkscreen Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 79.857.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007073094/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06588. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.063.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2007 a décidé de ratifier la cooptation, en date du 30 juin 2006, à la fonction d'administrateur de Monsieur Jeffrey Nadal en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet démissionnaire.

L'Assemblée a ensuite renouvelé les mandats de:

- Madame Maryse Wilmet, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

- Monsieur Vincent Hamelink, Global Head of Fixed Income Management - DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Monsieur Jean-Yves Maldague, Président du Comité de Direction et Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- DEXIA ASSET MANAGEMENT, LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a également décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour PUBLIFUND

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073910/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Sport Investments S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007073128/1024/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04020. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Kenton, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.145.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

- SANDERSON INTERNATIONAL, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55 979, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné le 3 mai 2007.

Le prêtre pouvoir, après avoir été signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KENTON.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II.- Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont soumis à une obligation générale de confidentialité, consistant en l'interdiction de divulgation, même après la cessation de leurs fonctions, des informations relatives à la société et susceptibles, le cas échéant, de porter préjudice aux intérêts de cette dernière.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemniserà tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV.- Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année, à neuf heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter, pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 32. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire ainsi qu'il suit aux mille (1 000) actions représentant le capital social:

- SANDERSON INTERNATIONAL, société anonyme préqualifiée, mille actions	1.000
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1. L'Assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an deux mille huit.
2. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille sept.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de quatre mille euros (4.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, exerçant les pouvoirs attribués à l'Assemblée des associés, conformément à l'article 200-2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, a pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Sont nommés administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007:

- a) Monsieur Pierre de Andrea, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris;
- b) Monsieur Freddy De Greef, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles;
- c) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

2. Est désigné comme Commissaire aux comptes pour un terme échéant également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007:

- Monsieur Guy Schosseler, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg.

3. L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à l'un ou plusieurs de ses membres.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée, 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 9 mai 2007. Relation: EAC/2007/4752. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 mai 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007073844/207/257.

(070080300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Société Européenne d'Expertises Techniques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.192.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.E.E.T. S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073381/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07037. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 9, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 56.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLA S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073402/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07025. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Industri Kapital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.375.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait des contrats de cession de parts sociales et du contrat de rachat de parts sociales datés du 25 mai 2007

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 25 mai 2007 que la Société a racheté 43.609 de ses propres parts sociales ordinaires de classe A, à la société INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV, ayant son siège social au Claude Debussylaan 44,1082 MD Amsterdam.

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales daté du 25 mai 2007 que la société TRESKO FÖRVALTN-ING AB, ayant son siège social à Östermalmsgatan 11, 2tr, 114 24 Stockholm, Suède, a cédé 302 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 1.510 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621.

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales daté du 25 mai 2007 que la société LIKA BRA DESIGN AB, ayant son siège social à Domarvagen 1, 18273 Stocksund, Suède, a cédé 302 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 1.510 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la

société INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621.

Il résulte d'un troisième contrat de cession de parts sociales daté du 25 mai 2007 que la société SoMaLo AB, ayant son siège social à Grönviksvägen, 141, 167 76 Bromma, Suède, a cédé 141 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 705 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621.

Il résulte d'un quatrième contrat de cession de parts sociales daté du 25 mai 2007 que la société MIKAROS AB, ayant son siège social à Osterangsvagen 46B, 18247 Enebyberg, Suède, a cédé 141 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 705 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621.

Par suite des contrats susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV	64.706 parts sociales ordinaires de classe A;
La Société	43.609 parts sociales ordinaires de classe A;
SoMalo AB	867 parts sociales préférentielles de classe E; 867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	4.335 parts sociales préférentielles.
MIKAROS AB	867 parts sociales préférentielles de classe E; 867 parts sociales préférentielles de classe F; 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	4.335 parts sociales préférentielles.
MAJA, Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH	505 parts sociales préférentielles de classe E; 505 parts sociales préférentielles de classe F; 505 parts sociales préférentielles de classe G; 505 parts sociales préférentielles de classe H; 505 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	2.525 parts sociales préférentielles.
Christopher Masek	631 parts sociales préférentielles de classe E; 631 parts sociales préférentielles de classe F; 631 parts sociales préférentielles de classe G; 631 parts sociales préférentielles de classe H; 631 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	3.155 parts sociales préférentielles.
Mads Ryum Larsen	328 parts sociales préférentielles de classe E; 328 parts sociales préférentielles de classe F; 328 parts sociales préférentielles de classe G; 328 parts sociales préférentielles de classe H; 328 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	1.640 parts sociales préférentielles.
BRIALMONT AB	302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	1.510 parts sociales préférentielles.
KALEXA FÖRVALTNING AB	176 parts sociales préférentielles de classe E; 176 parts sociales préférentielles de classe F; 176 parts sociales préférentielles de classe G;

	176 parts sociales préférentielles de classe H; 176 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	880 parts sociales préférentielles.
RICKS HOLDING LIMITED	302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	1.510 parts sociales préférentielles.
Kristiaan Nieuwenburg	302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	1.510 parts sociales préférentielles.
James Yates	176 parts sociales préférentielles de classe E; 176 parts sociales préférentielles de classe F; 176 parts sociales préférentielles de classe G; 176 parts sociales préférentielles de classe H; 176 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	880 parts sociales préférentielles.
INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG II Sarl	886 parts sociales préférentielles de classe E; 886 parts sociales préférentielles de classe F; 886 parts sociales préférentielles de classe G; 886 parts sociales préférentielles de classe H; 886 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	4.430 parts sociales préférentielles.
Total:	108.315 parts sociales ordinaires de classe A; 5.342 parts sociales préférentielles de classe E; 5.342 parts sociales préférentielles de classe F; 5.342 parts sociales préférentielles de classe G; 5.342 parts sociales préférentielles de classe H; 5.342 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de	135.025 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073793/1035/115.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06254. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Mandalay Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.676.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société MANDALAY INVESTMENTS S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110, Jermyn Street, SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007073454/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

KLC Holdings XIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.985.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EIKON REAL ESTATE L.P., having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, Channel Islands, duly represented by its MANAGING GENERAL PARTNER EIKON REAL ESTATE PARTNERS LIMITED

represented here by Mr. Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 16, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which she declares to organize:

Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KLC HOLDINGS XIII S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a part value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of June at 10.00.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting of Shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director (s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders,

to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B), in this case the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, adoption of accounts, distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director, or in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2007.

The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares of the Company are subscribed as mentioned hereafter:

EIKON REAL ESTATE L.P., prenamed,	310
Total:	310

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.]

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2.- The following persons are appointed to the Board of Directors:

a. Mrs Joanne Baxter, private employee, born in Guernsey (Channel Islands), on 12 June 1970, professionally residing at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port - Guernsey, GY1 3ZD - Channel Islands, is appointed as A Director;

b. Mrs Constance Helyar, private employee, born in Guernsey (Channel Islands), on 13 February 1948, professionally residing at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port - Guernsey, GY1 3ZD - Channel Islands, is appointed as A Director;

c. Mr Pierre Mestdagh, private employee, born in Etterbeek (Belgium) on 21 November 1961, professionally residing at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as B Director.

d. Mr Jean-Robert Bartolini, private employee, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 November 1962, professionally residing at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as B Director

The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director

3.- The following person is appointed statutory auditor:

FIN-CONTRÔLE S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42 230.

4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the General Meeting of the year of 2012.

5.- The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EIKON REAL ESTATE L.P., ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par son MANAGING GENERAL PARTNER EIKON REAL ESTATE PARTNERS LIMITED

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 16 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de KLC HOLDINGS XIII S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social sousscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10:00

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, adoption des états financiers, affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007

La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

EIKON REAL ESTATE L.P., prénommée,	310
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 1.900,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:

a. Madame Joanne Baxter, employée privée, née à Guernsey (Iles Anglo-Normandes), le 12 juin 1970 demeurant professionnellement Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port - Guernsey, GY1 3ZD - Channel Islands, est nommée en tant qu'Administrateur A

b. Madame Constance Helyar, employée privée, née à Guernsey (Iles Anglo-Normandes), le 13 février 1948, demeurant professionnellement Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port - Guernsey, GY1 3ZD - Channel Islands, est nommée en tant qu'Administrateur A

c. Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961 demeurant professionnellement L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé en tant qu'Administrateur B

d. Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 novembre 1962 demeurant professionnellement L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé en tant qu'Administrateur B

La société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A ensemble avec un Administrateur B.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. LAC/2007/10667. Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074884/242/558.

(070081251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Allianz Finance II Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am achten Juni.

Vor dem Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Ist erschienen die ALLIANZ S.E., eine Europäische Aktiengesellschaft nach deutschem und europäischem Recht, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Amtsgericht von München unter der Nummer HRB 164 232, (der Aktionär) vertreten durch Herrn Stephan Theissing und Herrn Rolf Klussmann, beide mit Berufsschrift in D-80802 München, Königinstraße 28, in ihren Funktionen als Prokurist;

hier vertreten durch Ra Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in München, am 6. Juni 2007.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde als Anlage beigelegt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Erschienene, in seiner Funktion als Vertreter des Aktionärs, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung. Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung ALLIANZ FINANCE II LUXEMBOURG S.A. (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft, sollte die Gesellschaft nur einem alleinigen Aktionär haben.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Dieser kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg verlegt werden.

Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

Wenn der Verwaltungsrat entscheidet, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von bzw. über, Beteiligungen, Rechten und Anteile an, und Schuldverschreibungen von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form und Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung, Entwicklung und das Führen von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte). Die Gesellschaft kann auch Anteile an Personenkapselgesellschaften und anderen Gesellschaftsformen erwerben, halten bzw. darüber verfügen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt und befugt, Kredite in jedweder Form aufzunehmen. Sie darf Schuldverschreibungen, Anleihen, (Gesellschafts-)Anteile und jede andere Form von Wertpapieren begeben. Die Gesellschaft darf (eigene) Fi-

nanzmittel (einschließlich der aus erhaltenen Krediten und Wertpapieremissionen erzielten (Geld-)Mittel, Einkünfte, Erträge und Erlöse) an Filialen, Tochtergesellschaften oder an jede andere Gesellschaft verleihen. Die Gesellschaft ist ferner befugt, Teile oder ihre gesamten Vermögenswerte zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise Sicherheiten an diesen zu bestellen.

Die Gesellschaft darf (i) jede Transaktion oder Vereinbarung abschließen, in jede eintreten bzw. beitreten, die von einem kapitalmarktrechtlichen Rahmenvertrag bestimmt werden, bzw. einem solchen unterworfen oder Bestandteil eines solchen sind (einschließlich eines ISDA Rahmenvertrages), (ii) einen solchen kapitalmarktrechtlichen Rahmenvertrag oder eine diesbezügliche Bestätigung oder jede Form eines bestätigenden Belegs unterzeichnen, vollziehen und aushändigen, (iii) jede Verpflichtung in Bezug auf eine solche Transaktion oder eines solchen kapitalmarktrechtlichen Rahmenvertrages vollziehen und (iv) in swaps, futures, forwards, Derivate, Optionen, Rückkauf (repurchase) und jede vergleichbare Transaktion, oder Transaktion im Zusammenhang hiermit, oder Kombination der oben genannten Transaktionen eintreten, diese ausfertigen, aushändigen und ausführen.

Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Investmenttechniken und -instrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung derselben verwenden, einschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die Gesellschaft ist außerdem ermächtigt und befugt, besicherte Wertpapiere (limited recourse secured notes) zu begeben, die in Bezug auf die Geltendmachung von Rückgriffsansprüchen der Inhaber solcher Wertpapiere beschränkt sind. Ansprüche der (i) Wertpapier-, Receipt- und Couponinhaber (falls und sofern einschlägig) in Bezug auf solche Emissionen und (ii) relevanten Gegenparteien (wie in den einschlägigen Angebotsdokumenten definiert) sind ausschließlich auf die Sicherungswerte der jeweiligen Emission beschränkt. Die erzielten Erlöse der realisierten Sicherungswerte können unterhalb der den Inhabern und Gegenparteien zustehenden Ansprüche liegen. Der daraus resultierende Fehlbetrag wird von den Wertpapierinhabern und Gegenparteien, in Übereinstimmung mit den in den

Angebotsdokumenten vereinbarten Rangfolge der Anspruchsbefriedigung, zu tragen sein. Dabei wird unterstellt, dass jeder Wertpapier-, Receipt- sowie Couponinhaber (falls und sofern einschlägig und anwendbar) bei Zeichnung oder Erwerb der Wertpapiere, Receipts oder Coupons sich des beschränkten Rückgriffs bewusst war und bestätigt, dass sein Zahlungs- bzw. Rückzahlungsanspruch (im Falle eines Fehlbetrages) auf die in Bezug auf die jeweilige Emission existierenden Besicherungswerte beschränkt ist und die Wertpapier-, Receipt- und Couponinhaber sowie die Gegenpartei (falls und sofern einschlägig und anwendbar) nicht berechtigt sind, nach Realisierung der Sicherungswerte und Ausschüttung des Erlöses in Bezug auf die Wertpapiere, Receipt und Coupons, verbleibende Fehlbetrag im Klagewege gegen die Gesellschaft geltend zu machen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht abschließend. Der Gesellschaftszweck soll all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen umfassen, die die Gesellschaft eingeht, sofern diese den oben aufgezählten Zwecken nicht widersprechen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen zu dürfen sowie jede Handlung oder jedes Geschäft vorzunehmen oder einzugehen, die bzw. das die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf fünfzigtausend Euro (50.000 EUR) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) gleichwertige Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100 EUR) pro Aktie.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.

Art. 6. Aktien. Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wunsch des Aktionärs Namensaktien oder Inhaberaktien. Sie werden so lange als Namensaktien gehandelt, bis sie vollständig eingezahlt sind.

Ein Aktienregister wird im eingetragenen Gesellschaftssitz aufbewahrt, wo es jedem Aktionär zwecks Inspektion zur Verfügung steht. Das Register enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder sein Wahlmizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Summe welche für jede von diesen bezahlt wurde, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Das Eigentum der Aktien resultiert aus der Eintragung im Register (außer bei Inhaberaktien).

Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden und solche Zertifikate, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Gesellschaft das Recht die Ausführung aller Rechte, die dieser Aktie anhaften, aufzuheben bis eine Person als einziger Besitzer gegenüber der Gesellschaft benannt wurde. Die gleiche Regel wird angewandt wenn es einen Konflikt zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen einem Pfandgeber und einem Pfandhalter gibt.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien unter Vorbehalt der vom Gesetz festgelegten Bedingungen zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien. Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von

Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Die Übertragung von Inhaberaktien erfolgt durch die einfache Übergabe der Aktie.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft. Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - andere Aktionärsversammlungen. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet, gemäß luxemburgischem Recht, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, welcher sich in der gleichen Gemeinde befindet, am fünfundzwanzigsten April jedes Jahres um elf Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die jährliche Hauptversammlung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Die jährliche Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn dies durch außerordentliche Ereignisse erfordert ist, wobei die Feststellung des Vorliegens außerordentlicher Ereignisse im absoluten und alleinigen Ermessen des Verwaltungsrates liegt.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung. Die vom Gesetz vorgesehenen Regeln betreffend Einberufungsfrist und Beschlussfähigkeit finden für die Einberufung und die Abhaltung der Hauptversammlung Anwendung, außer wenn im nachfolgenden Text etwas anderes vorgesehen ist.

Der Verwaltungsratsvorsitzende oder zwei Verwaltungsratsmitglieder gemeinsam oder gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat und der oder die Rechnungsprüfer können eine Hauptversammlung einberufen. Sie sind verpflichtet diese innerhalb eines Monats mit Angabe der Tagesordnung einzuberufen, wenn Aktionäre, welche ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten, dies schriftlich verlangen. Ein oder mehrere Aktionäre, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft halten, können verlangen, dass der Tagesordnung einer oder mehrere Einträge hinzugefügt werden. Die Anfrage muss der Gesellschaft mindestens 5 (fünf) Tage vor der entsprechenden Hauptversammlung übermittelt werden.

Einberufungsschreiben für alle Hauptversammlungen müssen die Tagesordnung der Versammlung enthalten und müssen als Bekanntmachungen mit einem Mindestabstand von acht Tagen, und bis spätestens acht Tage vor der Hauptversammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht werden.

Acht Tage vor der Versammlung müssen Einberufungsschreiben per Brief an Inhaber von Namensaktien versendet werden.

Wenn alle Aktien Namensaktien sind, kann die Einberufung ausschließlich durch Einschreiben erfolgen.

Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

Außer wenn vom Gesetz oder von dieser Satzung anders vorgesehen, werden Beschlüsse von einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen die ihre Stimme abgeben.

Allerdings können Beschlüsse, welche die Satzung der Gesellschaft abändern nur von einer Hauptversammlung angenommen werden, in welcher mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist, und deren Tagesordnung die vorgeschlagenen Änderungen der Satzung enthält und gegebenenfalls den Wortlaut der Satzungsänderungen, die den Zweck oder die Form der Gesellschaft betreffen. Wenn die erste dieser Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, wie in der Satzung beschrieben, indem die Einberufung zweimal und mit einem Mindestabstand von fünfzehn Tagen, und bis spätestens fünfzehn Tage vor der Versammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht wird. Eine solche Einberufung muss die Tagesordnung, das Datum und die Ergebnisse der letzten Versammlung wiedergeben. Die zweite Versammlung kann unabhängig vom Prozentsatz des vertretenen Kapitals rechtsgültig Beschlüsse treffen. Bei beiden Versammlungen müssen Beschlüsse, damit sie rechtsgültig sind, durch mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen angenommen werden. Stimmen, welche Aktien betreffen

für welche der Aktionär sich nicht an der Abstimmung beteiligt hat, sich der Stimme enthalten hat, einen unausgefüllten oder ungültigen Stimmzettel abgegeben hat, werden nicht berücksichtigt, um die Mehrheit zu errechnen.

Die Nationalität der Gesellschaft und die Verpflichtungen der Aktionäre können nur einstimmig durch die Aktionäre und Schuldverschreibungsinhaber geändert bzw. erweitert werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich einen Vertreter benennt, entweder per Original, Fax oder E-Mail, die mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist (die nach luxemburgischem Recht gültig ist). Der Vertreter muss kein Aktionär sein.

Wenn alle Aktionäre der Gesellschaft bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und befinden, dass sie alle ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, ist eine Einberufung entbehrlich.

Der Verwaltungsratsvorsitzende hat den Vorsitz der Hauptversammlung. Wenn der Verwaltungsratsvorsitzende nicht persönlich anwesend ist, müssen die Aktionäre einen Vorsitzenden auf Zeit für die entsprechende Hauptversammlung wählen. Der Vorsitzende muss einen Schriftführer und die Aktionäre einen Stimmzähler benennen. Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro.

Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Büros unterschrieben, sowie von allen Aktionären, die unterschreiben möchten.

Wenn Entscheidungen der Hauptversammlung vor Gericht oder anderwärtig verwendet werden, müssen Kopien oder Auszüge vom Verwaltungsratsvorsitzenden unterschrieben werden.

Art. 11. Geschäftsführung. Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Aktionär und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wiedergewählt werden.

Wenn eine Rechtsperson als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die Rechtsperson als Alleinigen Aktionär oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51 bis des Gesetzes von 1915 vertreten wird.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Im Falle wo keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um neue Verwaltungsratsmitglieder zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird, ebenso wie das Protokoll der Hauptversammlung und der Entscheidungen des Alleinigen Verwaltungsrates. Der Vorsitzende wird bei jeder Verwaltungsratssitzung und bei jeder Hauptversammlung den Vorsitz haben. In seiner/ihrer Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung aller Verwaltungsratsmitglieder per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Verwaltungsratsversammlung vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder an der Versammlung teilnehmen oder an solch einer

Sitzung durch ein von der Satzung und vom Gesetz von 1915 erlaubtes Kommunikationsmittel teilnehmen. Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung, hat der Verwaltungsratsvorsitzende eine entscheidende Stimme.

Jeder Verwaltungsrat kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Verwaltungsräte, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Verwaltungsräte können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Artikel 12 trifft nicht zu, sollte die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsrat geführt werden.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates. Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder vom Alleinigen Verwaltungsrat (je nachdem) unterschrieben.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist weitgehend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder (ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, die alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen hat, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die im ersten Abschnitt im Artikel 15 benannt wurde, verpflichtet.

Art. 17. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einei oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

Kein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter eine Gesellschaft oder Firma fungiert, mit der die Gesellschaft einen Vertrag eingeht oder sich anderwärtig geschäftlich verpflichtet, wird aufgrund seiner Zusammenarbeit mit einer solchen Gesellschaft oder Firma daran gehindert über solche Angelegenheiten zu beraten oder abzustimmen oder zu handeln, wenn es um solche Verträge oder Angelegenheiten geht.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es der Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den

Aktionären anlässlich der nächster Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleiniger Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten.

Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung/Entschädigung. Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche ihm zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s) aux comptes) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

Der oder die Rechnungsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Ein amtierender Rechnungsprüfer kann jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 21. Jahresrechnung. Jedes Jahr, am Ende des Finanzjahres, erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung, gemäß dem Gesetz von 1915 und dem Gesetz von 2002.

Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden dem unabhängigen Wirtschaftsprüfer oder gegebenenfalls den Rechnungsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers oder der Rechnungsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

Der Verwaltungsrat kann entscheiden Zwischendividenden auszuzahlen, unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz von 1915 gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss den Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheiden Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2007. Die erste Hauptversammlung wird am 25. April 2008 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, dass si die fünfhundert (500) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen zeichnet.

Alle Aktien sind vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs bezahlt worden, so dass die Summe von fünfzigtausend (50.000) welche vom Alleinigen Aktionär bezahlt wurde nunmehr an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. De Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Komparenten schätzen die Kosten der Gesellschaftsgründung auf ungefähr € 2.300,-.

Beschlüsse des alleinigen aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.
2. Die folgende Person ist als Alleiniger Verwaltungsrat mit einzelne Unterschriftsbefugnis eingetragen:
- Herr Dr. Paul Achleitner, mit Geschäftsadresse in D-80802 München, Königinstraße 28
3. KPMG AUDIT S.à r.l., mit Amtsanschrift in 31, ailée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für eine Dauer von einem Jahr ernannt.
4. Die Amtszeit des Verwaltungsrates wird nach der jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2013 stattfinden wird, auslaufen; und
5. Die Adresse des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft befindet sich in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde hat der Bevollmächtigte vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2007, Relation: CAP / 2007 /1237. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 juin 2007

C. Mines.

Référence de publication: 2007074284/225/371.

(070080678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Javelin 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.045.

Im Jahre zwei tausend sieben, Den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Frank Gremmler, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Johannisstrasse 17.

Welcher Komparent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JAVELIN 8 S.à r.l., ist, mit Sitz in L-2611 Howald, 183, route de Thionville, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 113.045 (NIN 2005 2440 158).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 631 vom 28. März 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Frank Gremmler, vorgeannt.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Howald nach Echternach zu verlegen, und demgemäß den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Gremmler, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2007, Relation: ECH/2007/652. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. Juni 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007073775/201/36.

(070080143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Europarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073007/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06248. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Europarc Dreilinden J7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC DREILINDEN J7 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073005/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06246. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Europarc Kerpen A1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.
 Pour *EUROPARC KERPEN A1 S.A.*
 LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
 Signature

Référence de publication: 2007073008/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06251. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Triangle Digital INX Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 510.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.554.

—
 RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt N ° 070050191 du 17 avril 2007 des résolutions des associés prises en date du 28 février 2007, une erreur matérielle concernant le pouvoir de signature s'est produite.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs incluant la signature d'un l'administrateur-délégué, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007073376/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

En date du 18 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Sandrine Leclercq, Monsieur Philippe Bens et de Monsieur Jean-Marie Rinie, et, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007073364/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

—
 Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007073622/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06830. - Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Financière Luxembourgeoise de Participation et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 41.706.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007073768/1732/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05052. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Europarc Kerpen A2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC KERPEN A2 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073009/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06253. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Luxopart Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 50.304.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société LUXOPART HOLDING S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110, Jermyn Street, SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073452/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.
